

## **Budget 2018 - Philosophie générale**

### **I. Introduction**

Comme l'année dernière, nous proposons de présenter la situation socio-économique actualisée et le profil démographique de la commune d'Uccle, en prêtant une attention particulière à certains éléments qui nous ont semblé la mériter. Nous donnerons ensuite un bref aperçu des réalisations des dernières années, avant de détailler les réalisations en cours, et celles que le CPAS a l'intention d'initier en 2018. L'activité du CPAS ne se résume évidemment pas à cet aperçu, et nous nous permettons de renvoyer au rapport annuel qui dresse un inventaire complet des services du CPAS et expose leur fonctionnement de manière sommaire.

Si nous exposons ici des changements récents ainsi que ceux qui sont envisagés pour 2018, on n'en perdra pas pour autant de vue qu'en arrière-plan, le fil conducteur de la politique sociale du CPAS d'Uccle est d'offrir au bénéficiaire bien plus qu'une satisfaction de ses besoins de base. Dernier filet de la sécurité sociale, le CPAS se veut aussi tremplin pour rebondir. A cet égard, le service d'insertion socio-professionnelle demeure l'outil d'émancipation par excellence, puisqu'il a pour objectif de (re)donner les moyens de leur autonomie à ceux qui en sont démunis. En réponse à l'augmentation de la demande d'aide, le CPAS d'Uccle prévoit par ailleurs de porter tout spécialement ses efforts en 2018 sur la réinsertion. Fin 2016, l'extension obligatoire du Projet Individualisé d'Intégration Sociale à l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a confirmé la pratique de contractualisation de l'aide sociale qui était déjà largement en vigueur à Uccle, et qui tend à responsabiliser un usager considéré comme partie prenante de son intégration.

## **II. Spécificités d'Uccle en Région de Bruxelles-Capitale et état de la demande d'aide**

### **II.1. Contexte socio-économique et démographique (données IBSA et Zoom sur Uccle 2016)**

La population uccloise dispose d'un niveau de revenu moyen parmi les plus élevés de la Région. En corollaire, la proportion de la population qui perçoit une allocation d'aide sociale ou un revenu de remplacement (à l'exception des pensions) est nettement plus faible à Uccle qu'au niveau régional. Il existe néanmoins certaines zones plus défavorisées à Uccle, notamment dans les quartiers de logements sociaux situés à proximité de la frontière avec Drogenbos et Linkebeek. De ce fait, et en lien avec la surreprésentation des revenus très élevés dans la commune, le degré d'inégalité de revenus, mesuré par le coefficient de Gini, apparaît nettement plus important à Uccle qu'en moyenne régionale.

En comparaison avec la Région bruxelloise, le taux d'activité à Uccle est plus élevé pour les femmes et moins élevé pour les hommes. Le taux d'activité des jeunes à Uccle est quant à lui plus bas qu'à l'échelle régionale, du fait qu'une proportion importante d'entre eux poursuit des études supérieures.

Moins de 15 % des actifs sont au chômage, soit une proportion nettement inférieure à la moyenne bruxelloise. S'il est à relever que les taux d'emploi sont plus élevés dans la commune qu'au niveau régional pour les deux sexes, on notera également

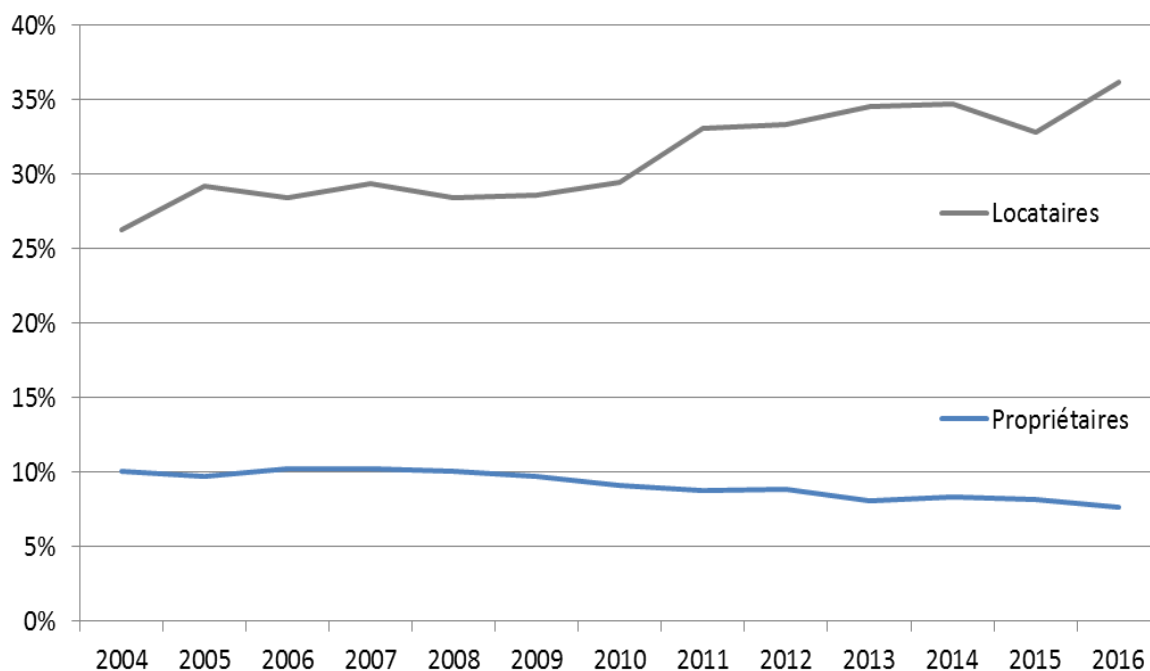
que la situation sur le marché de l'emploi des habitants de certains quartiers, en particulier ceux de logements sociaux, est nettement plus défavorable.

Les logements sont pour moitié occupés par leur propriétaire à Uccle, soit une proportion nettement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale. Les loyers et le prix de l'immobilier sont en moyenne plus élevés à Uccle que dans la Région.

A cet égard, les statistiques publiques

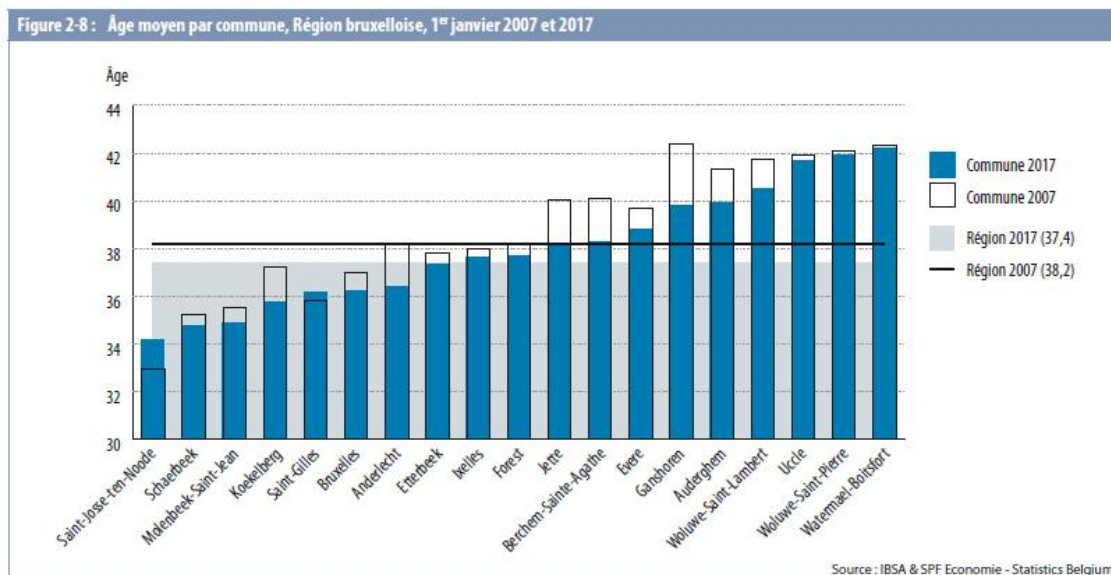
(<https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/pauvrete-et-conditions-de-vie/risque-de-pauvrete-ou-dexclusion-sociale>) montrent au niveau national une corrélation de plus en plus forte entre le taux de pauvreté et la qualité de propriétaire (7,6%) ou de locataire (36,2%) du logement. On constate en particulier qu'après 2009 l'écart se creuse de manière sensible, les propriétaires voyant leur taux de pauvreté diminuer, alors que celui des locataires augmente.

**Évolution du taux de pauvreté chez les locataires et les propriétaires de 2004 à 2016 (%)**



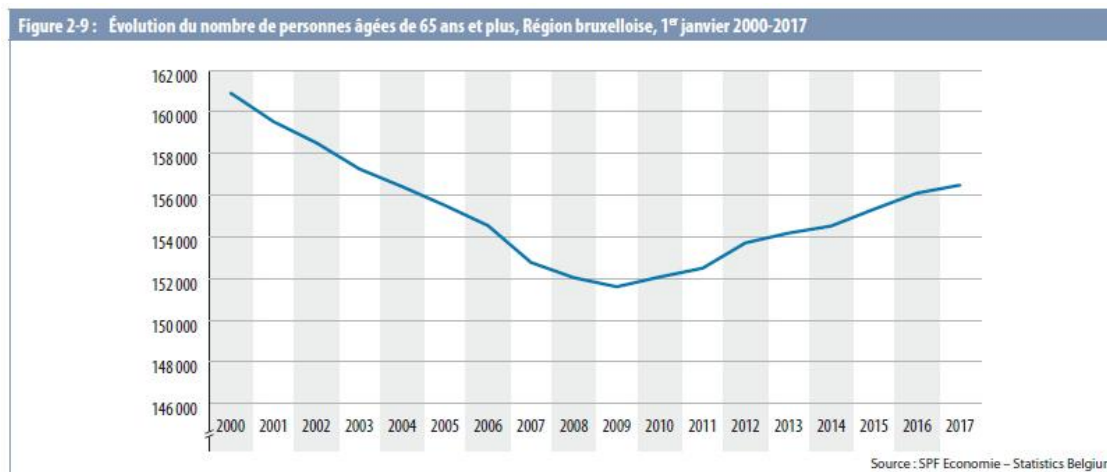
Au sujet du profil démographique de la commune, on lit dans « Zoom sur Uccle 2016 » que l'augmentation de la population est essentiellement liée à un solde migratoire international positif, bien que nettement moins important qu'à l'échelle régionale. Le solde migratoire interne est quasi nul, tout comme le solde naturel. Le taux de natalité à Uccle est relativement bas et le taux brut de mortalité, relativement élevé en comparaison avec la moyenne bruxelloise.

Uccle est l'une des communes dont la population est la plus âgée de la Région. En effet, l'âge moyen y est de plus de 41 ans au 1er janvier 2017 alors que la moyenne régionale s'élève à 37 ans et 5 mois (données IBSA). Le ratio de dépendance et surtout le coefficient de vieillissement, mais également le coefficient de séniorité sont plus élevés à Uccle qu'à l'échelle régionale. En outre, la proportion de femmes dans la population est également plus élevée qu'au niveau de la Région (les femmes ayant une espérance de vie plus longue).



Ainsi, Uccle est particulièrement concernée par l'augmentation du nombre de personnes âgées que connaît la Région, et par la nécessité de mettre à leur

disposition les services d'auxiliaires professionnels capables d'assurer leur autonomie et leur maintien à domicile aussi longtemps que possible.



Les indicateurs nous montrent ainsi qu'Uccle est, par rapport aux moyennes régionales, une commune :

1. où l'âge moyen des habitants est relativement plus élevé ;
2. où le revenu médian des déclarations à l'IPP est sensiblement plus élevé (de plus de 15 %), où les disparités de revenus sont plus importantes et où le taux de chômage tant masculin que féminin sont nettement moins élevés ;
3. où les loyers sont nettement plus élevés.

## II.2. La demande d'aide en général

Suivant l'édition 2016 du « Zoom sur les communes » ([www.ibsa.brussels](http://www.ibsa.brussels)) : « le nombre de personnes qui perçoivent un revenu de remplacement (allocations de chômage ou indemnités d'invalidité) ou une allocation d'aide sociale constitue un indicateur du nombre de personnes qui doivent vivre avec un revenu limité, souvent inférieur au seuil de risque de pauvreté. Le pourcentage de la population qui perçoit

un revenu de remplacement (hormis les pensions) ou une allocation d'aide sociale est nettement plus bas à Uccle qu'à l'échelle de la Région bruxelloise. A Uccle, parmi la population d'âge actif (18-64 ans), 9 % perçoivent une allocation de chômage ou d'insertion, 2 % un revenu d'intégration sociale (RIS) (ou équivalent – ERIS), 2,6% une indemnité d'invalidité et 1,3% une allocation aux personnes handicapées. Les jeunes adultes (18-24 ans) sont, de manière générale, plus souvent touchés par la pauvreté. Parmi eux, 4,5% vivent avec un (E)RIS à Uccle. Parmi les plus âgés (65 ans et plus), 6% vivent avec la Garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA) et 3% avec une allocation aux personnes handicapées. »

<b>7-6</b> Nombre et pourcentage de personnes vivant avec une allocation de chômage, d'invalidité ou d'aide sociale par classe d'âge, 1 <sup>er</sup> janvier 2014			
	Uccle		Région bruxelloise
	Nombre	%	%
<b>Population âgée de 18 à 24 ans</b>	6.911	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	313	4,5	10,6
Allocation de chômage ou d'insertion <sup>1</sup>	255	3,7	6,9
<b>Population âgée de 18 à 64 ans</b>	49.384	100,0	100,0
Revenu d'intégration sociale ou équivalent du CPAS	1.012	2,0	4,9
Allocation de chômage ou d'insertion <sup>1</sup>	4.547	9,2	12,9
Indemnités d'invalidité <sup>2</sup>	1.273	2,6	3,9
Allocations aux personnes handicapées <sup>2</sup>	660	1,3	1,9
<b>Population âgée de 65 ans et plus</b>	15.362	100,0	100,0
Garantie de revenus aux personnes âgées	936	6,1	10,7
Allocations aux personnes handicapées <sup>2</sup>	458	3,0	6,5

Sources : SPP Intégration Sociale, ONEM, INAMI, SPF Sécurité Sociale, ONP, SPF Economie - Statistics Belgium, calculs IBSA et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale

Notes : [1] Il s'agit du nombre de paiements des allocations.  
[2] Données au 31 décembre 2013

En 2017, la tendance à l'augmentation de la demande d'aide observée ces dernières années s'est confirmée, et l'on constate une augmentation sensible du nombre de personnes aidées, toutes aides sociales confondues :

Année	Nombre d'entretiens avec les AS (Moy. Mensuelle)	Nombre de revenus d'intégration	Nombre de personnes aidées (toutes aides)	Nombre annuel de notifications d'aide	Montant du revenu d'intégration au taux isolé	Dotations communales en €/hab - budget	Population au 1 <sup>er</sup> janvier
2013	1527	1524	4166	8218	801,34 €	185,51	80.487
2014	1565	1653	4344	9314	817,36 €	188,61	80.883
2015	1582	1583	4475	11829*	817,36 €	191,01	81.065
2016	1470	1657	4731	11659	833,71 €	189,53	81.699
2017	1523	1711	4964	12979	892,70 €	191,60	82.026
Variation 2013-2017	-	+12,3%	+19,2%	+57,9%	+11,4%	+3,3%	+1,9%
Variation annualisée	-	+2,5%	+3,8%	+11,6%	+2,3%	+0,7%	+0,4%
	*Le chiffre des notifications à partir de 2015 est à utiliser avec prudence étant donné que certaines catégories de décisions n'étaient pas systématiquement notifiées avant cette année-là.						

Il s'agit d'une tendance générale, observée dans tout le royaume ( SPP IS – bulletin statistique octobre 2017) :

**Tableau 2 : nombre mensuel moyen de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Belgique et par cluster de taille depuis 2003**

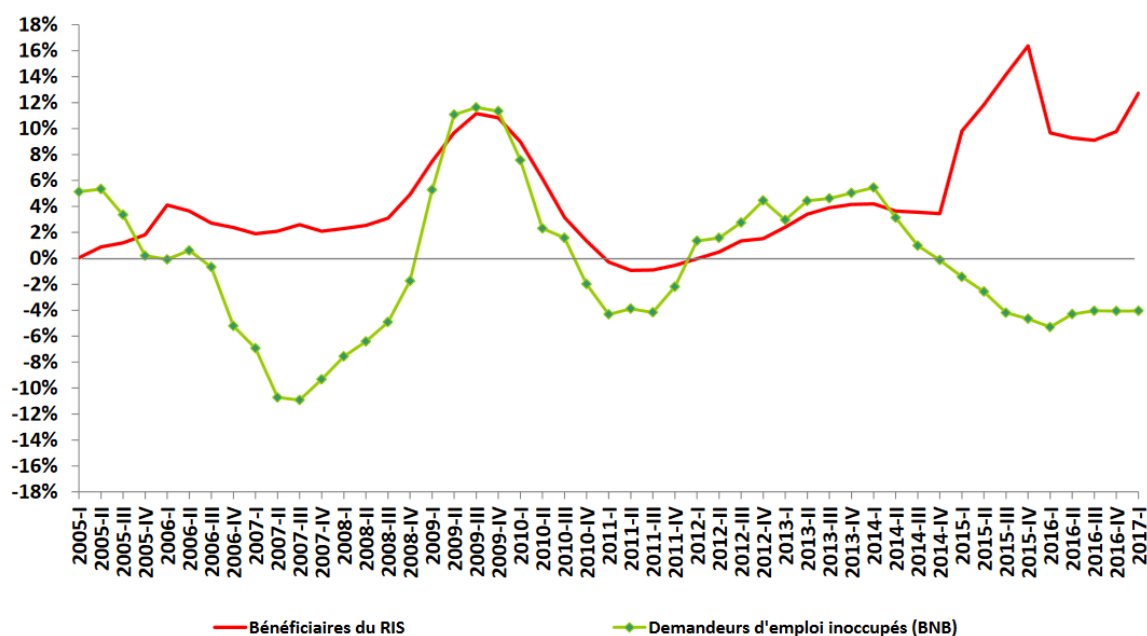
RIS	Nombre moyen mensuel	Taux de croissance (%)				
		Belgique	Communes de petite taille	Communes de taille moyenne	Communes de grande taille	Cinq grandes villes
2003	74.098	-	-	-	-	-
2004	75.584	2,0%	-1,2%	1,8%	3,5%	2,0%
2005	76.329	1,0%	0,6%	0,8%	2,3%	-0,3%
2006	78.779	3,2%	0,5%	2,8%	4,0%	4,0%
2007	80.485	2,2%	-0,4%	1,7%	3,1%	2,7%
2008	83.073	3,2%	0,8%	2,3%	4,0%	4,2%
2009	91.208	9,8%	10,0%	8,4%	9,4%	11,6%
2010	95.638	4,9%	4,5%	4,1%	5,0%	5,6%
2011	95.009	-0,7%	1,6%	-0,1%	0,2%	-3,2%
2012	95.794	0,8%	2,7%	2,1%	2,6%	-3,5%
2013	99.109	3,5%	3,8%	3,1%	4,8%	1,9%
2014	102.790	3,7%	3,2%	2,9%	3,8%	4,8%
2015	116.201	13,0%	17,0%	14,6%	11,5%	11,7%
2016	127.187	9,5%	8,7%	9,3%	9,7%	9,6%
<b>2017*</b>	<b>140.448</b>	<b>12,4%</b>	<b>10,6%</b>	<b>11,7%</b>	<b>13,6%</b>	<b>12,2%</b>

\* Cinq premiers mois de l'année. Variations en pourcentage par rapport à la même période de l'année précédente.

Alors que, avant 2015, le nombre de demandeurs d'emploi et le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration évoluaient de concert, une nette opposition des tendances s'est marquée depuis lors. La diminution des uns a trouvé sa compensation dans l'augmentation des autres depuis la mise en place des nouvelles mesures relatives à l'assurance chômage qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015 ( SPP IS – bulletin statistique octobre 2017) :

### Graphique 2 : évolution trimestrielle du nombre de bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale et du nombre de demandeurs d'emploi

(variations par rapport au même trimestre de l'année précédente)



Comme on le verra ci-après, un élément majeur qui amène les personnes vivant de revenus de remplacement à solliciter des aides complémentaires au CPAS est sans aucun doute le coût du logement à Uccle, qui absorbe une proportion importante de leurs ressources.



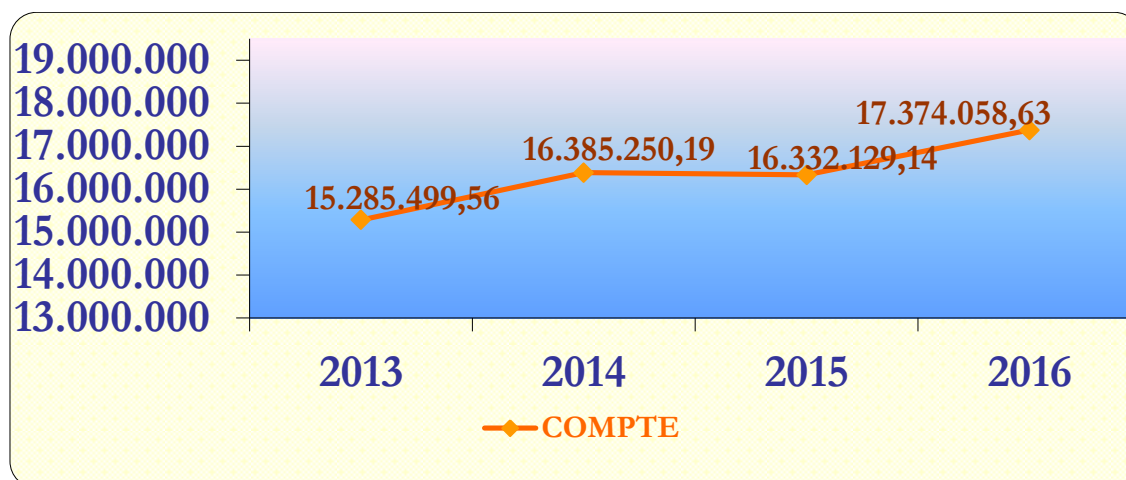
## Aides sociales des 5 dernières années

	RI	ERI	SP	FM	FT	HO	FH	TTES AIDES
2013	1535	314	651	2390	178	512	188	4167
2014	1527	266	1024	2532	182	457	169	4346
2015	1602	233	589	2690	189	284	204	4542
2016	1661	192	502	2768	166	240	266	4729
2017	1711	170	505	2860	154	237	254	4964

RI	REVENU INTEGRATION
ERI	EQUIVALENT RI
SP	AIDES SPECIALES
FM	FRAIS MEDICAUX
FT	FRAIS TRANSPORT
HO	HOSPITALISATION
FH	FRAIS HEBERGEMENT

\*sp 2014      forte augmentation due au passage ta / te

Les dépenses de transfert enregistrées aux derniers  
comptes suivent une augmentation soutenue :



L'aide alimentaire est en constante augmentation également :

	2015	2016	2017
Produits européens	124.401 kg	145.080 kg	137.626 kg
Banque alimentaire	6.732 kg	11.111 kg	13.210 kg
Invendus alimentaires	24.080 kg	43.065 kg	106.706 kg
Criée matinale	40.022 kg	43.824 kg	46.616 kg
Goods-To-Give	1.235 kg	0 kg	613 kg
Soli-Food	638 kg	0 kg	0 kg
<b>Total</b>	197.108 kg	243.080 kg	304.772 kg

Le contentieux lié aux refus d'aide revient quant à lui à son niveau antérieur, le nombre d'appels restant relativement élevé. :

Années	Recours devant le Tribunal du Travail	Appel devant la Cour du Travail
2017	33	6
2016	70	5
2015	49	4
2014	32	5
2013	35	5
2012	31	3
2011	24	2
2010	27	2
2009	34	2

### II.3. Logement

A ce sujet, le « Baromètre social 2016 » ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)) indique qu'un nombre important de Bruxellois font face à de grandes difficultés pour accéder à un logement décent » et que « depuis 2004, la croissance des loyers a été régulièrement inférieure à l'indice santé en Région bruxelloise. Entre 2004 et 2016, le loyer médian actualisé aux prix de 2016 est passé de 543 € à 660 €, soit une augmentation de 22,2 % sur toute la période. Par an, les loyers ont augmenté en moyenne d'environ 2% de plus que l'indice santé. »

La pauvreté étant un élément relatif qui dépend de la richesse et du coût de la vie environnants, il est évident qu'il est plus difficile de vivre décemment avec un revenu de remplacement fixé indistinctement pour tout le Royaume, là où le coût de la vie est plus élevé.

Ainsi par exemple, si la location d'un appartement deux chambres revient en moyenne régionale à 732 € par mois, il faut 858 € à Uccle pour louer un bien de ce type.

Ce dernier élément n'est pas anodin pour les personnes aidées. Lorsque l'on met ces chiffres en regard de ceux du revenu d'intégration sociale et des allocations familiales, on comprend à quel point le coût du logement à Uccle pèse sur l'équilibre budgétaire des ménages qui disposent de faibles ressources.

<u>Catégorie</u>	<u>RIS</u>
Taux cohabitant (catégorie 1)	<b>593,13 €</b>
Taux isolé (catégorie 2)	<b>892,70 €</b>
Taux famille à charge dont au moins un mineur (catégorie 3)	<b>1.190,27 €</b>

Les allocations familiales ordinaires s'élèvent quant à elles aujourd'hui à **93,93 €** pour le premier enfant, à **173,80 €** pour le deuxième et à **259,49 €** pour chaque enfant à partir du troisième.

Le coût du logement est à mettre en relation avec la croissance alarmante du nombre de sans-abri à Uccle et du montant de l'aide qui leur est consacrée.

Ceci peut expliquer, en partie au moins, qu'à côté de l'augmentation des demandes de revenu d'intégration de quelque 12 % sur la période 2013 – 2016, on trouve une augmentation du nombre total de personnes aidées par le CPAS d'environ 19%.

#### II.4. Sans-abri

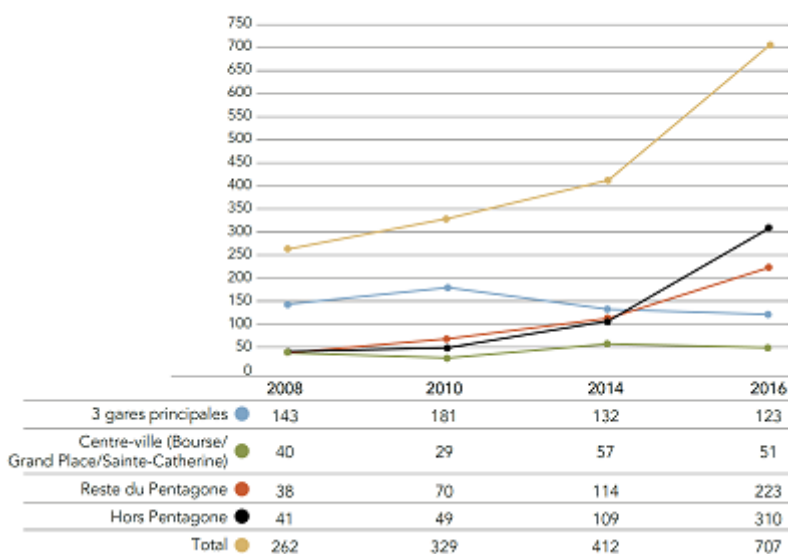
Un autre élément lié au précédent qui constitue un élément marquant de ces dernières années est l'augmentation de l'aide octroyée par le CPAS d'Uccle aux sans-abri.

Année	Montant de l'aide accordée aux sans-abri
2013	188.657,65 €
2014	345.664,45 €
2015	464.737,99 €
2016	658.582,16 €
2017	824.806,51 €
CROISSANCE	+337 %

Cette évolution concorde avec un constat des équipes de Médecins du Monde, qui prodiguent des soins médicaux gratuits dans les centres d'accueil de nuit pour les sans-abri. De 2007 à 2016, le nombre de patients reçus dans ce cadre a décuplé et 70% d'entre eux n'ont pas de médecin traitant. Les problèmes les plus fréquents sont causés par le froid et une mauvaise hygiène : problèmes respiratoires, problèmes dermatologiques, tuberculose, etc. (source : [www.lastrada.brussels](http://www.lastrada.brussels)).

Ces chiffres corroborent également les résultats des derniers dénombrements des personnes sans abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale. On y constate que l'importante augmentation du nombre des sans-abri concerne principalement la périphérie du centre-ville et les communes hors pentagone, ce qui est un phénomène relativement récent :

**FIGURE 8:** ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES DÉNOMBREES LORS DES DÉNOMBREMENTS 2008-2016 EN RÉGION BRUXELLOISE, EN ESPACE PUBLIC INTÉRIEUR (GARES, STATIONS DE MÉTRO ET TRAM) ET EXTÉRIEUR, PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (Source: la Strada)



### II.3. Population âgée et espérance de vie

Suivant les données de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale et IBSA – perspectives . brussels. A Uccle, la structure de la population plus âgée qu'en moyenne régionale se reflète au travers de différents indicateurs. En 2015 le ratio de dépendance et le coefficient de vieillissement, sont nettement plus élevés dans la commune qu'au niveau régional. On constate également que le coefficient de séniorité est plus élevé à Uccle que dans la Région, ce qui traduit une part supérieure de personnes très âgées au sein de la population de 65 ans et plus. Enfin la proportion de femmes est nettement plus importante à Uccle. Ce constat est en grande partie lié à la structure d'âge, les femmes, qui ont une espérance de vie

plus longue, étant plus représentées parmi les personnes âgées (in zoom s/ucclle – IBSA)

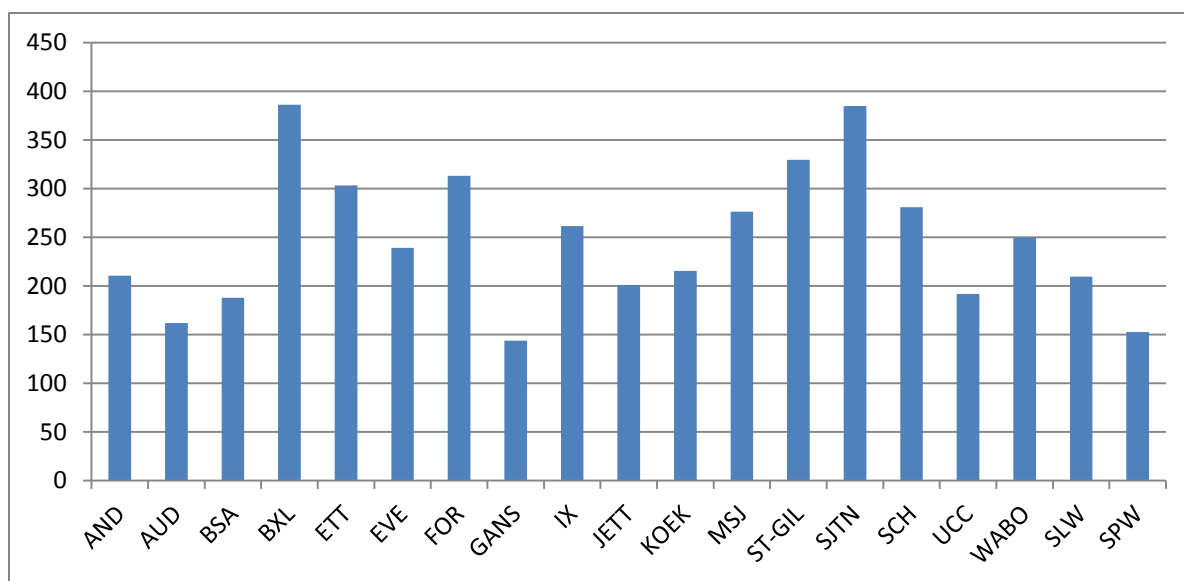
La demande de services spécifiques émanant d'une population plus âgée, impose aussi une réponse adaptée. On verra ci-après comment la commune et le CPAS envisagent de joindre leurs efforts pour rencontrer la tendance actuelle du maintien des personnes âgées à leur domicile aussi longtemps que possible.

Dans un autre ordre d'idées, le CPAS a acquis fin 2005 l'Institut National des Invalides, situé avenue Achille Reisdorff, dont il sera question *infra* également.

### **III. Mouvements majeurs par rapport au budget 2017**

Le conseil de l'action sociale cherche à travers son budget à prévoir les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions légales du CPAS et à adapter autant que possible l'exploitation de ses services aux besoins, dans un cadre financier raisonnable et justifié. Le conseil de l'action sociale a, à cet égard, arrêté un budget qui tient compte des limites assignées à la dotation communale lors de la réunion de concertation visée à l'article 26 bis §1, 1° de la loi organique.

La comparaison des dotations communales au CPAS en euro par habitant (budgets 2017) montre que le CPAS d'Uccle, avec un coût de moins de 200 € par an par habitant, reste largement sous la moyenne régionale :



Dans le contexte financier difficile qui s'impose aujourd'hui aux pouvoirs locaux, l'administration veille donc à maîtriser ses coûts et à optimiser ses recettes tout en garantissant au mieux la flexibilité et la bonne organisation des services.

Partant des constats évoqués plus haut et de la nécessité de rationaliser son fonctionnement de manière à améliorer sa « rentabilité sociale », le CPAS d'Uccle entend, en 2018, répondre tout particulièrement aux défis énoncés dans les pages qui suivent. Il continuera enfin à rechercher des sources **d'économies d'échelles** avec l'administration communale, dans le respect de l'autonomie des deux entités. Nous renvoyons également à ce sujet au rapport établi en application de l'article 26 bis §5 de la loi organique du 8 juillet 1976.

#### **IV. Activités poursuivies et à entreprendre**

##### **A. Aperçu des réalisations des cinq dernières années**

Au service social quartier, une **cellule accueil** a modifié l'approche de l'accueil des usagers. Le passage au **paiement des allocations à terme échu** sera bientôt réalisé pour tous les dossiers. Une **cellule énergie** a été développée pour encourager une gestion efficace des énergies et assister à la négociation de plans d'apurement. La **cellule logement** aide les usagers à chercher un logement, elle a été renforcée d'un assistant social à mi-temps, afin d'assurer un meilleur suivi des expulsions et de s'adapter à la nouvelle législation en matière de logement.

**La réforme des PIIS** est entrée en vigueur. Ainsi, les « Projets Individualisés d'Intégration Sociale » seront devenus obligatoires pour tout nouveau bénéficiaire d'un revenu d'intégration sociale en ce compris les réfugiés reconnus et les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire. L'objectif de cette réforme est une plus grande responsabilisation des bénéficiaires en vue d'une réinsertion sociale et professionnelle durable. Auparavant obligatoire uniquement pour les moins de 25 ans bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale, le PIIS a ainsi été étendu à tous les nouveaux dossiers de RIS, sans limite d'âge ou de groupe cible.

Des contacts réguliers sont prévus avec les bénéficiaires pour en assurer le suivi, et trois évaluations par an devront avoir lieu avec le bénéficiaire, dont deux devront se faire en vis-à-vis.



Le système de sanctions a été revu. Les suspensions de RIS d'un mois maximum et de trois mois maximum en cas de récidive sont maintenues, avec une gradation de la sanction. Un sursis est introduit afin de permettre aux CPAS de ne pas faire appliquer la sanction directement mais de donner un signal clair aux bénéficiaires.

Le financement accordé aux CPAS dans le cadre de cette réforme se concrétise par une augmentation de 10% du taux de remboursement pris en charge par le fédéral concernant les dossiers de RIS pour une période d'une année par bénéficiaire.

Bien que le CPAS d'Uccle ait déjà une longue tradition de contractualisation de l'aide sociale via les PIIS, cette réforme a impliqué des changements qui, s'ils sont moindres que ceux auxquels sont confrontés des CPAS qui ne concluaient de PIIS que lorsqu'ils étaient obligatoires, n'en modifient pas moins les habitudes et le fonctionnement des services.

En ce qui concerne le partage entre CPAS de données relatives aux usagers, les intentions du gouvernement se sont précisées dans la nouvelle réglementation sur le « **rapport social électronique** ». Le CPAS dispose maintenant des flux électroniques requis.

Le CPAS a répondu positivement à la crise de l'accueil des migrants et gère actuellement **une capacité totale d'accueil de 46 places en ILA**. Un nouveau modèle d'accueil a été mis en place au niveau fédéral, ce qui a impliqué pour le CPAS de s'adapter en 2017 à un nouveau public et à un taux de rotation plus important. Afin d'adapter sa capacité à la réduction récente du nombre de demandeurs d'asile, le CPAS s'oriente vers une consolidation de sa capacité d'accueil. Cinq maisons abritent actuellement les ILA du CPAS. Quatre sont la

propriété du CPAS et une cinquième, située avenue Dolez, a été prise en location en 2017.

Avec son antenne sociale, le CPAS a **confirmé son rôle d'acteur central des actions d'accompagnement, de remobilisation et d'activation sociale**. Alphabétisation, ateliers d'informatique, atelier citoyen, atelier couture, ... Le service de réinsertion socio-professionnelle a en outre mis en place **des synergies avec la Maison de l'Emploi**, l'outplacement du personnel engagé sur pied de l'article 60 de la loi organique, la collaboration avec Jobyourself, ... autant de moyens pour donner aux usagers les outils et la dynamique nécessaires à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Le **Centre de Distribution Alimentaire Gratuite** s'est développé. **La récolte et la distribution des invendus alimentaires** a permis une amélioration et une diversification de l'offre. De nouveaux partenariats ont été mis en place avec les commerçants. Le conseil de l'action sociale a en outre décidé en mars 2017 de soutenir l'initiative **Open Free Go**, en l'assistant au transport et à l'entreposage des denrées.

La **coordination sociale** sollicite et suscite le dialogue et les échanges avec les différents acteurs œuvrant sur notre territoire. La **cellule culture** a développé des actions plus collectives visant la promotion de la citoyenneté et la cohésion sociale.

A la Cité Asselbergs, l'obtention d'un **meilleur subventionnement** a permis le **maintien de la pleine capacité d'accueil de la SAAE de 33 jeunes.**

Une nouvelle **crèche** a été aménagée rue Joseph Bens.

Le CPAS a valorisé des terrains, dont un situé à côté de la gare du « Moensberg » qu'il a échangé en partie contre **un bloc de six appartements basse énergie.** Ces appartements ont tous été mis en location en 2017. L'un d'entre eux a été affecté à réaliser le vœu de Mademoiselle Ley qui a légué au CPAS un fonds destiné à aider des jeunes ménages ayant des difficultés à s'installer du fait de problèmes de santé.

Le CPAS a réalisé - dans les délais prévus et en respectant l'enveloppe budgétaire - son projet de centralisation des services. Il a cet effet **acquis et réaménagé plus de 1.000 m<sup>2</sup> de locaux** dans le bâtiment qui abrite son administration centrale, chaussée d'Alseberg, suite au rachat à la commune des parties du 3<sup>e</sup> étage et du sous-sol dont elle était encore copropriétaire. La Boutique de vêtements a ainsi pu être intégrée au sous-sol du bâtiment, et le service Promojob, les cellules « logement » et « ILA » (auparavant hébergés dans des bureaux loués à un privé) ont trouvé place au troisième étage. Un local allaitement / repos et des bureaux pour accueillir des agents de la commune ont été aménagés. L'opération a un impact favorable sur les dépenses de fonctionnement, vu l'importante économie de loyers.

La **gestion informatisée des séances du conseil** de l'action sociale (BO secrétariat) a été mise en place dans le courant du premier trimestre de l'année 2017. Elle est à présent pleinement opérationnelle.

Une personne supplémentaire a été affectée au service patrimoine, afin d'assister les responsables des services à la passation des « petits marchés » du CPAS dans les formes légales.

## **B. Projets à poursuivre et à initier en 2018**

### **I**

#### **FUSION DES SERVICES LOCAUX**

##### **D'AIDE A DOMICILE**

Un effort important a été produit en 2017 et sera poursuivi en 2018 pour préparer le regroupement des aides à domicile de la commune et du CPAS. Le conseil de l'action sociale et le conseil communal, par des décisions de principe des 28 septembre et 27 octobre 2016 ont décidé de mettre en place une organisation plus efficace et plus homogène de l'aide à domicile, pour proposer une offre globale plus cohérente à la population uccloise, et améliorer les perspectives de subventionnement.

Il s'agit de services qui ont le même ressort territorial et comptent 18 agents à la commune et 20 au CPAS. Leurs philosophies de travail et modes d'organisation respectives diffèrent, chacun ayant élaboré sa propre culture organisationnelle au fil de son histoire.

La voie choisie est celle d'une intégration au CPAS de l'ensemble des services d'aide à domicile, moyennant une refonte totale du schéma organisationnel du service.

C'est sur cet aspect que la plus grande partie des travaux a porté en 2017. Afin d'assister les services à formuler une proposition d'organisation pour la nouvelle structure, la commune et le CPAS ont désigné conjointement un prestataire externe. Un comité de pilotage a été mis en place. Une stratégie de communication avec le personnel a été élaborée. Avant les vacances d'été, une réunion de lancement a été organisée pour l'ensemble du personnel concerné. Ensuite, le prestataire a rencontré les agents, tant individuellement qu'en groupe, de manière à recueillir les éléments nécessaires pour formuler des propositions d'organigrammes ainsi que les descriptions des tâches correspondantes. Celles-ci ont ensuite été discutées et affinées en comité de pilotage.

Parallèlement, l'opération de transfert des agents a été envisagée sous son aspect juridique. Certains agents relèvent en effet du régime statutaire, et d'autres du régime contractuel. Des consultations ont été demandées à un cabinet spécialisé afin d'examiner la faisabilité de l'opération à cet égard, de manière à concilier au mieux les impératifs, et tout spécialement la sécurité juridique des transferts, l'égalité de traitement des agents, et le maintien de leurs droits.

L'aboutissement de ces travaux a permis à la commune et au CPAS de donner dès la fin du mois de novembre 2017 un accord de principe sur les aspects juridiques et organisationnels du projet. Une nouvelle communication au personnel s'en est suivie afin d'annoncer au personnel les lignes directrices arrêtées.

Une ligne du temps a ensuite été élaborée en comité de pilotage. Celle-ci prévoit la mise en œuvre concrète des transferts qu'impose l'opération de regroupement des services tout au long de 2018, avec un démarrage du nouveau service au 1er janvier 2019.

## II

### HALTE GARDERIE

Le CPAS ouvrira une halte-garderie, qui doit favoriser la recherche d'emploi et la participation des usagers qui sont aussi parents aux différentes activités proposées. Un autre objectif de cette halte-garderie est la lutte contre la pauvreté générationnelle, en accompagnant les parents dans le processus éducatif de leurs enfants, grâce à la médiation parentale et à divers ateliers.

## III

### MAISON D'ACCUEIL

Le CPAS poursuivra l'étude d'un **projet de maison d'accueil de 20 places**, pour l'hébergement de parents seuls avec enfant(s) et qui serait localisé à la Cité Asselbergs. Un avant-projet chiffré a été établi par un bureau d'architecte. Le montant des travaux a été inscrit au budget. L'objectif étant, pour le CPAS, de réaliser une opération neutre sur le plan budgétaire, des contacts ont été pris, d'une part avec la SLRB et d'autre part avec la COCOM afin d'examiner dans quelle mesure l'opération pourrait être financée de manière à couvrir entièrement les coûts de l'investissement et à obtenir un subside d'exploitation qui couvre frais de fonctionnement et de personnel de la maison d'accueil.

## IV

### HARMONISATION ET FUSION DES HOMES

Le Home Brugmann est déjà ancien et son infrastructure ne répond plus aux attentes modernes. Assez récemment, le home historique du CPAS a subi une diminution de son taux d'occupation qui, si elle est générale dans les homes de la Région bruxelloise, a retenu toute l'attention du Conseil de l'Action Sociale, et l'amène à revoir sa politique de placement, de manière à améliorer le taux de remplissage des deux homes, afin que leurs ressources soient exploitées au maximum.

Fin 2005, le CPAS a acquis l'Institut National des Invalides dans l'optique de le réaménager entièrement et d'y établir son nouveau home. Le site est inscrit en Zone Verte au PRAS et fait l'objet d'un classement. Après une longue procédure d'élaboration visant principalement à prendre en considération les exigences environnementales, esthétiques et fonctionnelles qu'imposent des autorités supérieures, un projet a été élaboré et une demande de permis d'urbanisme a été déposée à la Région, en 2014. Il a été obtenu en décembre 2017.

Ce projet tend à rassembler et faire correspondre aux standards modernes les services MR et MRS du CPAS d'Uccle sur le site du Neckersgat, tout en offrant une réponse plus en adéquation à la demande actuelle, tant par un rééquilibrage des fonctions MR et MRS davantage en phase avec la demande (la tendance au maintien prolongé à domicile va de pair avec un déplacement de la demande vers les MRS) que par une offre spécifique aux maladies neurodégénératives et un centre de jour.

Le marché de travaux devra être passé en 2018. Le souhait du CPAS étant de ne conserver que la nouvelle maison, la « fusion » des homes se prépare dès à présent. Le conseil de l'action sociale a désigné en 2016 un prestataire spécialisé qui l'assiste aujourd'hui dans le processus d'harmonisation du fonctionnement des deux homes en vue de leur fusion en un seul établissement appelé à fournir un service et prodiguer des soins conformes aux attentes et aux réglementations modernes. De nouvelles orientations ont été prises au niveau de la direction des homes, afin de garantir une transition harmonieuse vers la nouvelle entité.

## V

### MODERNISATION ET RATIONALISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET SOCIAUX

Le CPAS poursuivra les efforts **d'amélioration, de rationalisation et d'informatisation des services administratifs et sociaux, qui sont soumis à la contrainte constante de s'adapter aux nouvelles exigences des pouvoirs supérieurs.**

Le CPAS désignera un nouveau receveur, et améliorera le fonctionnement de sa recette et des services qui collaborent directement avec elle, sur les conseils d'un prestataire spécialisé. Quant au comité spécial du service social, la mise en place d'un nouveau mode de gestion centralisée de la prise de décision est toujours en cours d'élaboration.



La finalisation du passage des paiements à des aides à terme échu se poursuit, et il est prévu de l'étaler sur 2018 et 2019.

## **VI**

### **LOGEMENT**

Fin 2017, l'équipe de la cellule logement a été renforcée d'un agent de niveau B à mi-temps pour mieux assumer de nouvelles missions et tâches dont notamment la prise en charge des expulsions, la mise en place de la nouvelle législation relative aux aides au logement, la gestion des nouveaux logements (Moensberg), et la création d'une table du logement ouverte spécifiquement aux personnes socialement inadaptées.

## **VII**

### **AIDE ALIMENTAIRE**

Le centre de distribution alimentaire gratuite poursuivra ses partenariats avec les commerçants dans le but de récupérer et redistribuer les invendus alimentaires.

Le conseil de l'action sociale a en outre marqué en avril 2017 un accord de principe pour que les services prennent contact avec des associations actives dans l'aide alimentaire sur le territoire d'Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem pour analyser leurs besoins en logistique, et pour qu'ils associent tout expert qu'ils jugeront utile dans cette démarche, et tracent les lignes directrices d'un projet de collaboration. Il a décidé également de marquer un accord pour que les services étendent leurs études à Anderlecht et Forest. Ainsi, le centre de distribution alimentaire gratuite du CPAS

examine comment se positionner comme centre d'appui logistique pour les associations qui se trouvent à proximité.

## **VIII**

### **AGENDA 21**

Le CPAS d'Uccle a répondu avec enthousiasme au dernier appel à candidature "**Agenda IRIS 21**" qui s'adressait aux Communes et CPAS de la Région qui n'avaient pas encore rejoint la démarche. Le projet concernera de manière transversale l'ensemble de l'administration, ainsi que le territoire et les habitants. Portage politique, transversalité administrative, approche participative et pérennisation sont des maîtres-mots de l'entreprise. Il conviendra tout d'abord de réaliser un état des lieux succinct du CPAS au niveau social, économique et environnemental, tant en interne que par rapport au territoire et aux ayants droit. Ensuite, seront définis les enjeux prioritaires pour le CPAS, les objectifs et les priorités d'actions qui doivent s'inscrire dans le cadre des Engagements d'"Aalborg +10", avec au minimum 5 priorités qui concernent l'environnement.

## **IX**

### **BIEN-ETRE AU TRAVAIL ET GESTION DES RISQUES**

Dans le cadre du plan global, le CPAS poursuit une gestion dynamique des risques et attachera une attention toute particulière à redéfinir avec les partenaires syndicaux une politique de gestion des agressions dans l'administration, dans un premier temps pour l'administration centrale et l'antenne sociale.

Un projet de réfectoire verra le jour, dont les grandes lignes et la philosophie générale ont été esquissées par les lauréats d'un concours interne en 2017. Un local repos / allaitement sera pleinement fonctionnel en 2018.

+ + +